

COMMISSION CLIMAT POUR LA REGION DU SAHEL

GRUPE DE TRAVAIL CONJOINT (GTC)

PLAN D'INVESTISSEMENT CLIMAT DE LA REGION DU SAHEL (PIC-RS 2018-2030)

ANNEXE 3 : PLAN DE SUIVI - EVALUATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PIC-RS (2018-2030)

RAPPORT PROVISOIRE

ÉQUIPE DE CONSULTANTS :

*Abdou SOULEY, Socio économiste planificateur, Chef de mission
Aboubacar ISSA, Environnement-Gestion des Ressources Naturelles, Chef de mission en second
Aminou TASSIOU agropastoraliste
Alioune Tamchir THIAM, Énergies et efficacité énergétique
Djibrine N'GARMIG NIG, Gestion des ressources en eau
Sidi El Moctar CHEIGUER, Communication et plaidoyer*

Septembre 2018

Sommaire

INTRODUCTION	3
I. DESCRIPTION DU SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION DU PIC-RS	3
II. CADRE ET MECANISME DE MISE EN ŒUVRE DU PIC-RS	4
2.1. Instruments de mise en œuvre	4
2.1.1. Programme Régional Prioritaire (PRP 2018-2020)	4
2.1.2. Programmes Nationaux	4
2.1.3. Plans d'action sectoriels et programmes transversaux	4
2.2. Acteurs de mise en œuvre	4
2.2.1. Les Etats	5
2.2.2. Les Collectivités Territoriales	5
2.2.3. Les Organismes d'intégration sous-régionale	5
2.2.4. Le Secteur privé	5
2.2.5. La Société civile	6
2.2.6. Les Partenaires Techniques et Financiers	6
III. LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE SUIVI-EVALUATION	6
3.1. Mission du dispositif	6
3.2. Suivi de l'exécution du PIC-RS 2018-2030	7
3.2.1. Au niveau sous-régional	7
3.2.2. Au niveau national	7
3.3. Revue annuelle des projets et programmes par le GTC-CC-RS	8
3.4. Suivi des résultats du PIC-RS 2018-2030	9
3.5. Evaluations à mi-parcours et finale	9
V. INDICATEURS ET CADRE DES RESULTATS	9
5.1. Indicateurs de suivi	9
5.2. Cadre des résultats	10
5.2.1 Vision et changements attendu de la mise en œuvre du PIC-RS	10
5.2.2. Objectif global	10
5.2.3. Objectifs spécifiques et effets escomptés (EE)	10
5.2.4. Axes stratégiques du PIC-RS et Résultats escomptés (R)	11
ANNEXE : Indicateurs et cibles des Résultats du PIC-RS	14

INTRODUCTION

Le présent volume 3, relatif au plan de suivi-évaluation pour la mise en œuvre du PIC-RS, complète le Plan d'Investissement Climat (PIC-RS 2018-2030) dont il constitue une partie intégrante.

Le Plan de suivi-évaluation pour la mise en œuvre du PIC-RS s'articulera autour des axes suivants : i) description du système de suivi-évaluation ; ii) cadre et mécanisme de mise en œuvre ; iii) dispositif de suivi-évaluation et de coordination.

I. DESCRIPTION DU SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION DU PIC-RS

Le Système de suivi et évaluation du PIC-RS est fondé sur les principes de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) ; il permettra la production d'informations fiables en vue d'opérer des choix adéquats , de mieux suivre l'évolution des actions entreprises, de mettre en évidence les résultats stratégiques et sectoriels atteints et de garantir une utilisation efficace et efficiente des ressources publiques. Il représentera le principal instrument de gestion pour mettre en évidence les résultats obtenus, à savoir : l'état d'avancement, les difficultés rencontrées et les performances enregistrées dans la mise en œuvre du PIC-RS.

Le système de suivi-évaluation (S&E) du PIC-RS doit permettre à la fois : i) le suivi de l'exécution du Plan d'Investissement Climat ; ii) le suivi des résultats (effets) ; iii) les évaluations à mi-parcours et finale.

Le suivi de l'exécution s'intéressera simultanément aux moyens et stratégies (les ressources, les produits ou biens et services fournis). Les structures chargées de la mise en œuvre dans les pays respectifs, devront à cet effet, rendre compte de l'état d'exécution de leurs plans d'actions à travers des rapports périodiques techniques et financiers (trimestriels et annuels).

Ces rapports seront transmis à la structure de coordination, de suivi évaluation désignée dans chacun des pays, en fonction de la configuration et de l'architecture administrative en place. Les GTN (Groupe de Travail National) devraient pouvoir assurer cette fonction au niveau des Etats.

Le suivi des résultats permettra pour sa part, d'apprécier le niveau d'atteinte des résultats sectoriels et stratégiques (effets sectoriels et globaux). Il vise à fournir des informations sur les changements intervenus dans le bien-être des populations, suite à la mise en œuvre des programmes du PIC-RS. Cette appréciation se basera sur la définition d'indicateurs réalistes, assortis de cibles annuelles. Les produits et les effets constituent les éléments essentiels de ce suivi.

Les évaluations à mi-parcours et finale du PIC-RS permettront de déterminer la pertinence, la cohérence, l'efficacité et l'efficacé de la mise en œuvre du Plan d'Investissement, la pérennité des effets obtenus et l'impact des actions. Elles examineront également les relations causales des résultats obtenus en permettant de tirer des enseignements et de capitaliser les expériences réussies.

Le système de suivi-évaluation sera basé sur une approche participative (verticale et horizontale) permettant d'apprécier les produits (biens et services livrés) et les niveaux d'atteinte des effets sectoriels de chacun des programmes du PIC-RS. Il constituera un processus permanent de dialogue et de concertation entre les parties prenantes et se focalisera sur la collecte d'informations fiables et utiles à la prise de décision.

Ainsi, le système se fondera sur : i) le respect des mandats des différentes structures ; ii) la mise en place et l'opérationnalisation de cadres de concertation au niveau national, sectoriel et sous-régional; iii) la définition d'indicateurs précis de performances et la confection d'outils appropriés de collecte d'informations ; iv) la production de données de qualité (fiabilité, régularité et utilité) ; v) l'utilisation des données pour la prise de décision et vi) le partenariat dans la conception et la gestion du système.

II. CADRE ET MECANISME DE MISE EN ŒUVRE DU PIC-RS

Le cadre de mise en œuvre du PIC-RS est basé sur un mécanisme s'appuyant sur des instruments de mise en œuvre et sur un certain nombre d'acteurs qui y contribuent.

2.1. Instruments de mise en œuvre

Plusieurs instruments contribuent à la mise en œuvre efficace et efficiente du PIC-RS aux niveaux sous-régional, national et sectoriel. Ce sont :

2.1.1. Programme Régional Prioritaire (PRP 2018-2020)

Le Programme Régional Prioritaire (PRP 2018-2020) a été bâti sur la base d'actions identifiées comme prioritaires au niveau de chaque secteur/thématique. Le PRP est établi sur la base : (i) d'une hiérarchisation des actions au niveau de chaque secteur ; et (ii) des possibilités réelles de mobilisation des ressources. Il constitue un portefeuille prioritaire de mesures, projets et programmes régionaux afin de répondre aux besoins urgents de la Région du Sahel.

2.1.2. Programmes Nationaux

Ils correspondent à la traduction en programmes et projets des Contributions Déterminées au niveau National (qui constituent la base de l'évaluation des besoins des Pays) dans le Programme Quinquennal 1 (PQ1) et le Programme Quinquennal 2 (PQ2) du PIC-RS.

2.1.3. Plans d'action sectoriels et programmes transversaux

Au niveau des ministères sectoriels (*Environnement, Développement rural, ressources en eau et énergie, en particulier*), les instruments de mise en œuvre du PIC-RS sont : i) les politiques / stratégies sectorielles (ou thématiques) ; ii) les cadres des dépenses sectoriels à moyen terme ; iii) le Programme d'Investissement Public (PIP) ; iv) le budget de l'État ; et (v) les plans d'actions sectoriels et les programmes transversaux qui opérationnalisent le PIC-RS en mettant l'accent sur les résultats, les actions majeures, les activités et leurs coûts.

2.2. Acteurs de mise en œuvre

Les États, à travers leurs administrations centrales et déconcentrées, les collectivités locales, Les Organismes de bassin, les Organisations d'intégration sous-régionale, le secteur privé, les organisations de la société civile et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) sont les principaux

acteurs de la mise en œuvre du PIC-RS. Ces acteurs contribueront à la mise en œuvre du Plan à travers leurs instruments respectifs.

2.2.1. Les Etats

Les États joueront un rôle central dans la mise en œuvre du PIC-RS à travers l'organisation de la concertation des différents acteurs autour des différents organes du dispositif institutionnel de mise en œuvre. Ils contribueront en particulier à la création d'un environnement favorable à la mise en œuvre des programmes régionaux et des programmes nationaux. Ils joueront un rôle de leadership dans la mobilisation des ressources (financières, matérielles et humaines) nécessaires à la mise en œuvre de ces programmes, au suivi et à leur évaluation.

Les Etats encourageront en particulier le partenariat avec le secteur privé à travers des réalisations en mode PPP, d'infrastructures axées sur l'exploitation minière, l'énergie, etc. Dans le secteur des industries extractives, les Etats accorderont la priorité aux projets qui ont le potentiel de jouer un rôle de transformation pour le développement durable du secteur minier à travers les retombées sur les emplois directs et indirects.

2.2.2. Les Collectivités Territoriales

Les collectivités Territoriales locales concourront à la mise en œuvre du PIC-RS. A ce titre, elles participeront au suivi de la mise en œuvre, de l'évaluation des Programmes et projets dont elles sont porteuses dans le domaine des changements climatiques et qui sont en relation avec le PIC-RS ; elles participent activement à l'animation des cadres de concertation au niveau local, avec les différents acteurs.

2.2.3. Les Organismes d'intégration sous-régionale

Les Organismes d'intégration sous-régionale, en particulier les Organismes de bassin, en tant qu'entités autonomes relevant néanmoins des Etats, auront pour tâche de suivre et d'évaluer, en synergie avec les Etats et les Partenaires Techniques et Financiers, la mise en œuvre de leurs Programmes respectifs et de rendre compte à travers des rapports périodiques au président du GTC-CC-RS, qui assure la fonction de coordination des initiatives et celle de structure relais avec la Conférence ministérielle CC-RS.

2.2.4. Le Secteur privé

Le secteur privé est un acteur important de premier plan pour la croissance et le développement économique des Etats. Il joue un rôle prépondérant dans la production, la transformation, la commercialisation des produits locaux et la création d'emplois et constitue une source importante de recettes publiques.

Le secteur privé jouera un rôle actif dans la concertation en participant notamment aux cadres de concertation multi acteurs, au financement ou au cofinancement de certains investissements spécifiques à travers le mécanisme PPP et au suivi évaluation de la mise en œuvre du Programme.

2.2.5. La Société civile

La société civile est aujourd'hui un acteur clé dans la gestion des affaires publiques. Elle exerce un rôle de veille citoyenne et de médiation dans les situations conflictuelles. Les Organisations de la Société Civile (OSC), proches des collectivités et des populations sont des partenaires incontournables dans la mise en œuvre des programmes et projets de développement. De plus, elles seront des acteurs dans l'information, la sensibilisation, la formation et le plaidoyer en vue de l'appropriation du PIC-RS par les citoyens à la base. C'est pourquoi, La société civile devra être fortement impliquée dans le processus de mise en œuvre au niveau national, régional et local à travers un partenariat basé sur la sous-traitance entre les Ministères et structures chargés de l'Environnement et certaines ONG spécialisées, disposant des compétences requises dans le domaine de l'Environnement, pour l'exécution sur le terrain de programmes et projets, sur une base contractuelle. A cet effet, des accords programmes et/ou des contrats de participations serviront de cadre de partenariat.

2.2.6. Les Partenaires Techniques et Financiers

Le dialogue sur les politiques sera organisé au sein des différentes instances du dispositif institutionnel de mise en œuvre et de suivi-évaluation (Cadre de concertation multi acteurs, cadre de concertation sectorielle, réunions du GTC-CC-RS, Conférence ministérielle, etc.) et sera renforcé. Ce dialogue sera conduit sous le leadership des Etats. Les PTF qui ont une fonction importante dans la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du PIC-RS, appuieront des actions de renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles.

III. LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE SUIVI-EVALUATION

3.1. Mission du dispositif

Un mécanisme de suivi et d'évaluation est indispensable pour mesurer et évaluer la performance des actions prévues dans le PIC-RS. Le dispositif de suivi-évaluation du PIC-RS 2018-2030 a pour mandat d'impulser la mise en œuvre du PIC-RS et fournir aux décideurs et aux différents acteurs, les informations utiles sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des programmes, les résultats enregistrés, les leçons apprises et les difficultés rencontrées, ainsi que les propositions de solutions pour améliorer la performance globale. Le dispositif fournit également des informations crédibles sur l'utilisation des ressources, l'amélioration des conditions de vies des populations et le relèvement des écosystèmes dégradés.

Ce faisant, sa mission principale est de formaliser et d'animer le dialogue avec toutes les parties prenantes, sur la performance des Programmes et projets inscrits au PIC-RS, conformément aux principes directeurs du Plan. Dans ce cadre, deux objectifs sont assignés au Dispositif Institutionnel : i) rendre compte aux parties prenantes de la mise en œuvre du PIC-RS ; ii) proposer et/ou recommander les réajustements/révisions/mises à jour du Plan, sur la base de ce compte rendu.

A cette fin, le dispositif de Suivi-Evaluation du PIC-RS 2018-2030 a été bâti pour assurer trois (3) principales fonctions à savoir : (i) le suivi de l'exécution des programmes, (ii) le suivi des résultats, (iii) les évaluations (à mi-parcours et finale) du PIC-RS. Dans cette démarche, il établira chaque année, dans les délais requis un Rapport de Mise en Œuvre (RMO).

Basé sur une approche participative impliquant l'ensemble des acteurs entretenant des relations fonctionnelles verticales et horizontales, le dispositif de suivi-évaluation matérialise un processus permanent de collecte et d'analyse d'informations fiables et utiles à la prise de décision. Il est fondé à cet égard sur un certain nombre de principes qui sont : i) le respect des mandats des différentes structures, ii) la valorisation et la dynamisation des cadres de concertation existants aux niveaux régional, national et sectoriel ; iii) le croisement des informations collectées afin d'éviter les doublons et de minimiser les biais, iv) le respect des procédures et d'indicateurs préalablement définis et v) l'utilisation d'outils appropriés de collecte, d'analyse et de reporting.

3.2. Suivi de l'exécution du PIC-RS 2018-2030

Les efforts de suivi de l'exécution des programmes régionaux et nationaux s'articuleront autour de la recherche d'informations portant sur : i) le taux de mobilisation des ressources annoncées ; ii) le taux de décaissement ; iii) le taux de réalisation physique des produits ; iv) les difficultés rencontrées ; v) les leçons apprises et vi) les recommandations pour améliorer l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre des programmes.

3.2.1. Au niveau sous-régional

Les instances politiques (Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, Conférence ministérielle de la CC-RS) seront régulièrement informés sur la mise en œuvre, les résultats et les performances du PIC-RS à travers les rapports périodiques que produira le GTC- CC-RS. Des flux d'information ascendants et descendants alimenteront les relations entre les instances politiques et les organes techniques et entre les différents niveaux (sous-régional et régional)

En outre, les Organismes de bassin et les Organismes d'intégration régionale établiront pour leur part l'état d'exécution des programmes dont ils ont la charge, à travers des rapports annuels d'exécution technique et financière (RETF).

3.2.2. Au niveau national

Au niveau national le dispositif de Suivi-évaluation repose sur le Comité d'Orientation et de Suivi Elargi (COSE) présidé par la Primature composé au moins (liste non limitative) comme suit :

Comité d’Orientation et de Suivi Elargi (COS)

Présidence : Primature

Membres :

- Ministère de l’économie et des Finances ;
- Ministère en charge de la coopération internationale ;
- Ministère en charge du Plan ;
- Ministère en charge de l’énergie (MRHE) ;
- Ministère en charge de l’environnement et eaux et forêts ;
- Ministères en charge de l’agriculture, de l’élevage, de l’hydraulique ;
- Ministère en charge de la promotion de la Femme ;
- Organisme National de Coordination (ONC)
- Les Partenaires Techniques et Financiers représentés par le Chef de file et leaders thématiques.
- Le secteur privé à travers leurs structures représentatives (Chambre de Commerces et d’Industries) ;
- La société civile (ONG et autres structures représentatives), et
- L’association des structures bancaires et de micro finances.

Au niveau national, Les Ministères et structures techniques membres du COSE rendront compte de l’état d’exécution des programmes dont ils ont la charge, à travers des rapports annuels d’exécution technique et financière (RETF). Ces rapports seront analysés, validés et consolidés par les Points Focaux Nationaux, sous forme de Rapport Annuel National PIC-RS (RAN-PIC-RS) qui sera soumis au Comité d’Orientation et de Suivi Elargi (COSE) pour examen et validation.

A partir des rapports nationaux produits par les 17 pays et des Rapports Annuels d’Exécution Technique et Financière (RETF) des Organismes sous-régionaux, le Président du Groupe de Travail Conjoint (GTC-CC-RS) élabore une synthèse qui sera soumise à la réunion du GTC-CC-RS, puis à la Conférence ministérielle, après son approbation par le GTC-CC-RS. Ce document de synthèse, assorti de recommandations pertinentes, sera ensuite soumise à la Conférence des Chefs d’Etat et de Gouvernement CC-RS pour adoption.

Le réseau des GTN, avec l’appui des PTF, jouera un rôle majeur dans la mobilisation des efforts de démultiplication, de partage des leçons, ainsi que de la diffusion de l’approche et de la pratique, selon les procédés et supports les plus adéquats.

3.3. Revue annuelle des projets et programmes par le GTC-CC-RS

Afin d’apprécier la cohérence et la pertinence des activités réalisées par les projets et programmes du PIC-RS, une revue annuelle des projets et programmes sera organisée par le GTC-CC-RS. A cet effet, une base de données sur les Programmes et projets des 17 pays, des Organismes de bassin et des Organisations régionales sera mise en place par le GTC-CC-RS qui veillera à capitaliser les informations et les recommandations issues des évaluations.

3.4. Suivi des résultats du PIC-RS 2018-2030

Sur la base des indicateurs et des cibles retenues, les résultats de la mise en œuvre du PIC-RS 2018-2030 seront appréciés, ainsi que le niveau d'atteinte des effets globaux, spécifiques et sectoriels.

Ce suivi sera assuré à travers la collecte, la consolidation et l'analyse de l'évolution des indicateurs au regard des cibles fixées. Un tableau de bord de suivi des indicateurs sera mis à jour annuellement et un rapport circonstancié sur l'analyse de la performance des progrès vers l'atteinte des effets du PIC-RS sera élaboré.

Avec la perspective du changement d'échelle, il y aurait forcément plusieurs initiatives de mobilisation de ressources en rapport avec les porteurs potentiels de projets des programmes thématiques et sectoriels du PIC-RS.

Le suivi de tout ceci, pour être cohérent (et servir à améliorer les processus et alimenter la base de données) sera organisé par le Ministère en charge de l'environnement, à travers le GTN et les Points Focaux Nationaux, les services chargés des statistiques environnementales, en synergie avec les autres acteurs tel que l'Institut National des Statistiques.

3.5. Evaluations à mi-parcours et finale

Les évaluations à mi-parcours et finale du PIC-RS ont pour objet d'apprécier i) le degré d'atteinte des objectifs-cibles et des résultats obtenus ; ii) le niveau de satisfaction des groupes-cibles par rapport aux effets et impacts des investissements réalisés ; et iii) les leçons apprises et les recommandations à prendre en compte par les décideurs et les acteurs chargés de la mise en œuvre.

Les évaluations à mi-parcours et finale permettront d'apprécier, sur la base des critères standards d'évaluation notamment la pertinence, l'efficacité et l'efficience des programmes mis en œuvre dans le cadre du PIC-RS, les effets et impact enregistrés ainsi que la durabilité des investissements réalisés.

Une évaluation finale du PRP 2018-2020 sera entreprise à la fin du Programme et permettra de mettre à la disposition des décideurs des informations nécessaires au démarrage du PQ1.

Sur la base des résultats enregistrés par le PRP 2018-2020, et les actions mises en œuvre à travers le PQ1 (2021-2024), une évaluation à mi-parcours du PIC-RS 2018-2030 sera réalisée, sous l'égide du GTC-CC-RS afin de tirer les leçons et procéder aux éventuels réajustements du Programme.

Enfin Une évaluation finale du PIC-RS interviendra à la fin du PIC-RS pour tirer les résultats et les leçons de sa mise en œuvre.

V. INDICATEURS ET CADRE DES RESULTATS

5.1. Indicateurs de suivi

Dans chacun des 17 pays concernés de la Région du Sahel, une base de données portant sur les indicateurs du PIC-RS doit être mise en place, en relation avec ceux relatifs aux objectifs de SE4ALL et tous les indicateurs de suivi des ODD, du Cadre stratégique de Développement national (Plan de Développement) dans le cadre d'un Système intégré de gestion de l'information.

Une Matrice des principaux indicateurs de suivi /Atteinte des objectifs du PIC-RS figure en Annexe. Elle servira de base à l'élaboration d'un Tableau de bord pour le suivi qui sera présenté et validé avant le démarrage de la mise en œuvre du PIC-RS.

La matrice des résultats contient une liste limitée d'indicateurs préalablement définie dont le choix est le fruit d'un travail itératif qui s'est appuyé sur l'approche de la Gestion Axée sur les Résultats, afin de mieux évaluer chaque année les progrès réalisés, sur la base des cibles proposées pour chaque indicateur.

Le dispositif de suivi – évaluation et de partage des résultats à travers le Rapportage, sera aligné sur les indicateurs du cadre logique et ceux déjà définis par les pays respectifs.

5.2. Cadre des résultats

Le cadre des résultats s'appuie sur une liste limitée d'indicateurs les plus pertinents, choisis parmi une large gamme de propositions faites au niveau des différents secteurs ; Il est apparu important de suivre un faible nombre avec efficacité pour mieux répondre à l'approche Gestion Axée sur les Résultats. Ces indicateurs de résultats permettent de mieux évaluer les progrès réalisés par rapport à des situations de référence connues et maîtrisées par les acteurs nationaux.

5.2.1 Vision et changements attendus de la mise en œuvre du PIC-RS

La Vision pour la Région du Sahel tire son fondement du « Sommet Africain de l'Action en faveur d'une co-émergence continentale » tenu le 16 novembre 2016 à Marrakech et qui a regroupé plusieurs Chefs d'État et de délégation d'Afrique, en marge de la 22^{ème} Conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 22). Elle se traduit pour l'Afrique par « l'ambition de s'inscrire dans un sentier de co-émergence durable, en construisant son propre modèle de développement inclusif et durable, répondant ainsi aux aspirations légitimes des populations africaines et préservant les intérêts des générations futures ».

La concrétisation d'une telle vision nécessite pour l'Afrique et le Sahel de prendre en main leur destin, de parler d'une seule voix et d'unir leurs forces pour lutter contre le dérèglement climatique et renforcer leur résilience.

5.2.2. Objectif global

Renforcer la résilience des populations et des écosystèmes aux changements climatiques en vue d'un développement durable de la région du Sahel.

Les changements attendus de la mise en œuvre du PIC-RS, correspondant à l'impact du PIC-RS sont une amélioration des conditions socio-économiques des populations de la Région du Sahel à travers le renforcement de la résilience de leurs moyens d'existence et des ressources naturelles.

5.2.3. Objectifs spécifiques et effets escomptés (EE)

Objectif spécifique 1 : Renforcer l'action environnementale d'atténuation des émissions de GES et d'adaptation/résilience aux changements climatiques dans la Région du Sahel.

- **EE 1.1 :** Les terres dégradées sont restaurées et les écosystèmes fragiles sont réhabilités

- **EE 1.2** : Les capacités de séquestration du carbone sont améliorées à travers des actions de boisement et de reboisement

Objectif spécifique 2 : Améliorer la disponibilité des ressources en eau pour l'alimentation humaine et le développement des activités économiques

- **EE 2.1** : Des actions de préservation et de gestion des ressources en eau sont entreprises
- **EE 2.2** : Les besoins en eau des secteurs domestiques et productifs sont satisfaits

Objectif spécifique 3 : Assurer la durabilité e des systèmes de productions agricoles et pastoraux face aux effets des changements climatiques

- **EE 3.1** : La sécurisation des systèmes agro-pastoraux est assurée à travers la maîtrise de l'eau
- **EE 3.2** : Les producteurs pratiquant des systèmes de production agropastoraux durables et adoptant les bonnes pratiques et les paquets technologiques appropriés est accrue

Objectif spécifique 4 : Promouvoir les options de productions, transmissions et consommations énergétiques durables

- **EE 4.1** : Les rendements énergétiques sont améliorés
- **EE 4.2** : Le Mix énergétique à écobilan positif est amélioré

Objectif spécifique 5 : Renforcer les capacités d'information, de sensibilisation et de plaidoyer sur les changements climatiques

- **EE 5.1** : La stratégie de communication et de plaidoyer est élaborée et mise en œuvre
- **EE 5.2** : Les capacités des acteurs de la communication et du plaidoyer sont renforcées

Objectif spécifique 6 : Renforcer les capacités institutionnelles et améliorer la Gouvernance environnementale.

- **EE 6.1** :
- **EE 6.2** :

5.2.4. Axes stratégiques du PIC-RS et Résultats escomptés (R)

Axe stratégique 1 : Restauration et réhabilitation des terres dégradées et des écosystèmes fragiles

- **R 1.1** : La dégradation des terres est inversée dans tous les pays de la Région du Sahel ;
- **R 1.2** : Les sites côtiers du Sahel dégradés du Sahel sont récupérés et protégés

Axe stratégique 2 : Renforcement des capacités de séquestration du Carbone

- **R 2.1** : Un accroissement substantiel des superficies des forêts naturelles est obtenu
- **R 2.2** : Un accroissement substantiel des superficies des reboisements artificiels est obtenu

Axe stratégique 3 : Amélioration de la Connaissance et préservation/gestion de la ressource

- **R 3.1** : Toutes les nappes d'eau de la Région du Sahel sont connues et inventoriées
- **R 3.2** : Les quantités d'eau disponibles dans la Région du Sahel sont évaluées

Axe stratégique 4 : Amélioration de l'accès à l'eau pour les usages domestiques et productifs

- **R 4.1** : Des ouvrages hydrauliques correspondant aux besoins des populations sont réalisés

- R 4.2 :

Axe stratégique 5 : Renforcement de la coopération inter-état pour une grande synergie d'action

- R 5.1. :
- R 5.2 :

Axe stratégique 6 : Réduction des gaz à effet de serre dans le secteur agropastoral

- R 6.1 : Les exploitants agricoles de la Région du Sahel appliquent les bonnes pratiques d'utilisation des engrais minéraux
- R 6.2 : Les exploitants agricoles de la Région du Sahel utilisent les systèmes de production sobre en carbone

Axe stratégique 7 : Promotion de systèmes de productions durables dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques

- R 7.1 : Les exploitants agricoles de la Région du Sahel pratiquent le contrôle écologique des maladies
- R 7.2 :

Axe stratégique 8 : Amélioration de l'efficacité énergétique.

- R 8.1 : La consommation de bois et de ses dérivés est réduite dans la Région du Sahel
- R 8.2 :

Axe stratégique 9 : Promotion des énergies renouvelables

- R 9.1 : L'hydroélectricité est disponible et accessible à une majorité de la population du Sahel
- R 9.2 :

Axe stratégique 10 : Amélioration de l'accès aux services énergétiques modernes

- R 10.1 : La population de la Région du Sahel accédant aux combustibles moderne est élevée
- R 10.2 :

Axe stratégique 11 : Développement d'une stratégie de communication et de plaidoyer sur les changements climatiques

- R 11.1 :
- R 11.2

Axe stratégique 12 : Renforcement des Capacités des acteurs de la communication et du plaidoyer

- R 12.1 :
- R 12.2 :

Axe stratégique 13 : Renforcement des capacités des institutions et des cadres nationaux

- R 13.1 : La plupart des pays du Sahel disposent de centre d'évaluation des risques climatiques et de la vulnérabilité
- R 13.2

Axe stratégique 14 : Renforcement des systèmes d'information climatique et de la synergie entre les structures de recherches et de développement

- R 14.1 : La plupart des pays du Sahel disposent de centre de production de l'information sur les changements climatiques

- **R 14.2** : La plupart des pays du Sahel disposent de compétences suffisantes sur les changements climatiques

Axe stratégique 15 : Renforcement des capacités de mobilisation des partenariats techniques et financiers

- **R 15.1** :
- **R 15.2** :

ANNEXE : Indicateurs et cibles des Résultats du PIC-RS

Niveau	Code indicateur	Indicateurs de résultats	Description de l'indicateur	Unité de mesure	paramètres qui entrent dans l'évaluation de l'indicateur	Méthode de calcul ou d'estimation du niveau de l'indicateur	Niveau ou valeur de Référence	Valeurs cibles			Fréquence	Source des données et informations	Responsabilité de la collecte de données
								T1	T2	T3			
Objectif global : Renforcer la résilience des populations et des écosystèmes aux changements climatiques en vue d'un développement durable de la région du Sahel													
IMPACT													
Objectif spécifique 1 : Renforcer l'action environnementale d'atténuation des émissions de GES et d'adaptation/résilience aux changements climatiques dans la Région du Sahel													
EFFET	EE1.1	% de pays disposant de suffisamment de terres saines (> 70%)						20%	50%	100%		Rapport ministère l'Environnement et ministère de l'agriculture	
	EE1.2	% des pays ayant accru leur capacité de séquestration du carbone						20%	50%	100%		Rapport ministère l'Environnement et ministère de l'agriculture	
Objectif spécifique 2 : Améliorer la disponibilité des ressources en eau pour l'alimentation humaine et le développement des activités économiques													
EFFET ...	EE2.1	Une meilleure connaissance des ressources en eau par le nombre d'études réalisées						SR ¹ +10%	SR+25%	SR+50%		Rapport des organismes de bassin et des ministères de l'eau	

¹ SR = Situation de référence (les valeurs à l'année de référence)

Niveau	Code indicateur	Indicateurs de résultats	Description de l'indicateur	Unité de mesure	paramètres qui entrent dans l'évaluation de l'indicateur	Méthode de calcul ou d'estimation du niveau de l'indicateur	Niveau ou valeur de Référence	Valeurs cibles			Fréquence	Source des données et informations	Responsabilité de la collecte de données
								T1	T2	T3			
	EE2.2	Des retenues d'eau suffisante pour le développement						SR ² +10%	SR+25%	SR+50%			
Objectif spécifique 3 : Assurer la durabilité des systèmes de productions agricoles et pastoraux face aux effets des changements climatiques													
EFFET ..	EE3.1	% de structures d'appui-conseil publiques et privées ayant une bonne connaissance des systèmes de production agricoles sobres en Carbone						SR ³ +10%	SR+25%	SR+50%		Structures de développement agriculture/élevage nationales	
	EE3.2	% des structures d'appui-conseil publiques et privées diffusant des modèles d'élevage sobres en Carbone						SR ⁴ +10%	SR+25%	SR+50%		Structures de développement agriculture/élevage nationales	
Objectif spécifique 4 : Promouvoir les options de productions, transmissions et consommations énergétiques durables													
EFFET ..	EE4.1												
	EE4.2												

² SR = Situation de référence (les valeurs à l'année de référence)

³ SR = Situation de référence (les valeurs à l'année de référence)

⁴ SR = Situation de référence (les valeurs à l'année de référence)

Niveau	Code indicateur	Indicateurs de résultats	Description de l'indicateur	Unité de mesure	paramètres qui entrent dans l'évaluation de l'indicateur	Méthode de calcul ou d'estimation du niveau de l'indicateur	Niveau ou valeur de Référence	Valeurs cibles			Fréquence	Source des données et informations	Responsabilité de la collecte de données
								T1	T2	T3			
Objectif spécifique 5 : Renforcer les capacités d'information, de sensibilisation et de plaidoyer sur les changements climatiques													
EFFET	EE5.1												
	EE5.2												
Objectif spécifique 6 (aspects transversaux) : Renforcer les capacités institutionnelles et améliorer la Gouvernance environnementale.													
EFFET	EE6.1												
	EE6.2												
Axe 1 : Restauration et réhabilitation des terres dégradées et des écosystèmes fragiles													
	R 1.1	% des terres récupérées dans chaque pays						SR ⁵ +10%	SR+25%	SR+50%		Les rapports du ministère de l'environnement, de celui de l'agriculture et les communications nationales	
	R 1.2	Longueur des sites côtiers protégés par pays						SR ⁶ +10%	SR+25%	SR+50%		Les rapports du ministère de l'environnement	
Axe 2 : Renforcement des capacités de séquestration du carbone													

⁵ SR = Situation de référence (les valeurs à l'année de référence)

⁶ SR = Situation de référence (les valeurs à l'année de référence)

Niveau	Code indicateur	Indicateurs de résultats	Description de l'indicateur	Unité de mesure	paramètres qui entrent dans l'évaluation de l'indicateur	Méthode de calcul ou d'estimation du niveau de l'indicateur	Niveau ou valeur de Référence	Valeurs cibles			Fréquence	Source des données et informations	Responsabilité de la collecte de données
								T1	T2	T3			
	R 2.1	Taux de réduction des gaz à effet de serre (GES)						SR ⁷ +10%	SR+25%	SR+50%		Les rapports de l'environnement et les communications nationales	
	R 2.2	Accroissement de la couverture forestière nationale (ha)						SR ⁸ +10%	SR+25%	SR+50%		Les rapports de l'environnement et les communications nationales	
Axe 3 : Amélioration de la Connaissance et Préservation/Gestion des Ressources en eau													
	R 3.1	Niveau d'inventaire des nappes existantes						SR ⁹ +10%	SR+25%	SR+50%		Les rapports de l'hydraulique et les communications nationales	
	R 3.2	Connaissance des volumes d'eau des sources existantes						SR ¹⁰ +10%	SR+25%	SR+50%		Les rapports de l'hydraulique et les communications nationales	
Axe 4 : Accès à l'eau potable et à usage productif													
	R 4.1	Nombre d'ouvrage hydraulique réalisés						SR +10%	SR +25%	SR+ 50%		Les rapports de l'hydraulique et les communications nationales	
	R 4.2												

⁷ SR = Situation de référence (les valeurs à l'année de référence)

⁸ SR = Situation de référence (les valeurs à l'année de référence)

⁹ SR = Situation de référence (les valeurs à l'année de référence)

¹⁰ SR = Situation de référence (les valeurs à l'année de référence)

Niveau	Code indicateur	Indicateurs de résultats	Description de l'indicateur	Unité de mesure	paramètres qui entrent dans l'évaluation de l'indicateur	Méthode de calcul ou d'estimation du niveau de l'indicateur	Niveau ou valeur de Référence	Valeurs cibles			Fréquence	Source des données et informations	Responsabilité de la collecte de données
								T1	T2	T3			
Axe 5 : Renforcement de la Coopération Inter-états pour une Grande Synergie d'Action													
	R 5.1												
	R 5.2												
Axe 6 : Réduction des émissions des GES dans le secteur agropastoral													
	R 6.1	Proportion d'exploitations appliquant les bonnes pratiques et techniques d'utilisation efficace et efficiente des engrais minéraux (%)						SR ¹¹ +10%	SR+25%	SR+50%		Structures de développement agricoles nationales	
	D 6.2	Proportion d'exploitations appliquant les bonnes pratiques en matière d'alimentation animale et de systèmes de production animale sobres en Carbone (%)						SR ¹² +10%	SR+25%	SR+50%		Structures de développement agriculture/élevage nationales	
Axe 7 : Promotion de systèmes de production durable dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques													

¹¹ SR = Situation de référence (les valeurs à l'année de référence)

¹² SR = Situation de référence (les valeurs à l'année de référence)

Niveau	Code indicateur	Indicateurs de résultats	Description de l'indicateur	Unité de mesure	paramètres qui entrent dans l'évaluation de l'indicateur	Méthode de calcul ou d'estimation du niveau de l'indicateur	Niveau ou valeur de Référence	Valeurs cibles			Fréquence	Source des données et informations	Responsabilité de la collecte de données
								T1	T2	T3			
	R 7.1	Proportion additionnelle d'exploitations pratiquant le contrôle écologique des maladies et ravageurs des cultures						SR+5%	SR+15%	SR+30%		Structures de développement agriculture/élevage nationales	
	R 7.2	Proportion de superficies agricoles restaurées (%)						5%	50%	100%		Rapport ministère d'agriculture/élevage et ministère de l'Environnement	
Axe 8 : Amélioration de l'efficacité énergétique													
	R 8.1	Réduction de la demande finale de bois de feu et de charbon de bois par habitant (national, urbain et rural) de 50 % à l'horizon 2030						10%	25%	50%		Rapports d'activité et bilan du ministère de l'Energie	
	R 8.2	Amélioration rendement des centrales thermiques et des réseaux de transmission d'énergie électrique de 20 % à l'horizon 2030						10%	15%	20%		Rapports d'activité et bilan du ministère de l'Energie	
Axe 9 : Promotion des énergies renouvelables													

Niveau	Code indicateur	Indicateurs de résultats	Description de l'indicateur	Unité de mesure	paramètres qui entrent dans l'évaluation de l'indicateur	Méthode de calcul ou d'estimation du niveau de l'indicateur	Niveau ou valeur de Référence	Valeurs cibles			Fréquence	Source des données et informations	Responsabilité de la collecte de données
								T1	T2	T3			
	R 9.1	Accroissement de l'offre d'hydroélectricité,						5%	10%	20%		Rapports d'activité et bilan du ministère de l'Energie	
	R 9.2	Accroissement de l'offre d'énergie solaire et éolienne						5%	10%	20%		Rapports d'activité et bilan du ministère de l'Energie	
Axe 10 : Amélioration de l'accès aux services énergétiques modernes													
	R 10.1	Accès aux combustibles modernes de cuisson (gaz domestique, etc.)						10%	20%	30%		Rapports d'activité et bilan du ministère de l'Energie	
	R 10.2	Réduction de la demande de charbon de bois par habitant en zone urbaine						10%	20%	30%		Rapports d'activité et bilan du ministère de l'Environnement	
Axe 11 : Développement d'une stratégie de communication													
	R 11.1												
	R 11.2												
Axe 12 : Renforcement des capacités des acteurs de communication													
	R 12.1												

Niveau	Code indicateur	Indicateurs de résultats	Description de l'indicateur	Unité de mesure	paramètres qui entrent dans l'évaluation de l'indicateur	Méthode de calcul ou d'estimation du niveau de l'indicateur	Niveau ou valeur de Référence	Valeurs cibles			Fréquence	Source des données et informations	Responsabilité de la collecte de données
								T1	T2	T3			
	R 12.2												
Axe 13 : Renforcement des capacités des institutions et des acteurs													
	R 13.1	Nombre d'institutions faisant l'évaluation des risques et de la vulnérabilité						5	10	15		Comité des sciences et de la technologie ; Communications nationales	
	R 13.2	Nombre d'ateliers de formation organisés sur les changements climatiques						20	40	100		Rapports d'activité et bilan du ministère de l'Environnement	
Axe 14 : Renforcement des systèmes d'information climatique et de la synergie entre les instituts de recherche et de développement													
	R 14.1	Nombre de centres nationaux performant dans la production de l'information						5	10	15		Communications nationales ; Rapports du ministère de l'Environnement	
	R 14.2	Taux d'accroissement des compétences dans le domaine des changements climatiques						10%	20%	50%		Communications nationales ; Rapports du ministère de l'Environnement	
Axe 15 : Renforcement des capacités de mobilisation des partenaires													
R111	R 15.1												
	R 15.2												